



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 10 juillet 2023

**Dossier n° : AE 23.0312**

**Demandeur : GAEC BERTRAND LAYBROS**

**Date d'enregistrement de la demande : 25/05/23**

**Date limite de candidature : 24/08/2023**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 24/09/2023.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
CARLAT	0,99	Indivision Morziere/Ribes	Section A 227,229,
CROS-DE-RONESQUE	44,48	Indivision Morzieres/Ribes	Section A 63,64,219,221,226,227,229, 259,314,326,332,872, Section B 86, 91,9,113,244,294,307,325,543, 582,584,590,592,602,624, Section C 31,32, 41,42,129,139,145,237,238,246 ,247,251,254,304,324,351,352 ,454,459, 460,594,595,596,605,625,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :  
<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques  
publiques/Agriculture/Politique foncière**